

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 14 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno QUEVILLY, Maire.

**Date de la convocation :** Mardi 7 Avril 2026

Étaient présents : M. Bruno QUEVILLY, M. Josselin DRAGON, Mme Nathalie LEFEVRE, Mme Nicole LACAILLE, M. Olivier LEROUX, Mme Doriane CLERET, Mme Laetitia DELFERRIERE et M. Valentin DUCROQ formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Marlène CORUBLE donne son pouvoir à M. Doriane CLERET, Mme Lydie JOURDAIN donne son pouvoir à M. Olivier LEROUX et M. Arnaud TROMPE donne son pouvoir à M. Bruno QUEVILLY.

M. Doriane CLERET a été nommée la secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 20 Mars 2026 est adopté à l'unanimité sans aucune remarque par les membres du conseil municipal.

### Vote du taux d'imposition

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal : la taxe foncière (bâtie et non bâtie), la contribution foncière des entreprises sont les principales impositions obligatoires locales. La gestion communale sur ces impôts se limite au vote des taux. Les services de l'Etat assurent l'assiette, le contrôle et le recouvrement de ces impôts et fournissent aux communes des prévisions de recettes. Le produit leur en est reversé par l'intermédiaire du Trésorier Payeur Général. Après une présentation de la trésorerie de la commune, Monsieur le Maire propose de garder les mêmes taux qu'en 2025 :

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles	Taux votés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	105 100	27.16 %	28 545 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	31 500	3.77 %	1 188 €
Taxe d'habitation (TH)	37 600	2.78 %	1 045€
C.F.E	4 700	4.15 %	195 €
<b>Total du produit Fiscal</b>			<b>30 973 €</b>

On ne touche pas 30 973 € il y a un coefficient correcteur qui s'applique et nous touchons donc que 10 019 €

**Le Conseil municipal, après avoir pris délibéré à l'unanimité approuve le taux ci-dessus.**

### Vote du budget primitif 2026

#### **Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57**

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2026

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

\* décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

\* décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

DEPENSES		RECETTES	
		Recettes Fonctionnement :	91 203.91 €
		Excédent de fonctionnement 2025 :	116 166.45 €
Dépenses Fonctionnement :	207 370.36 €	Recettes de fonctionnement :	207 370.36 €
		Recettes Investissement :	1 000 €
		Excédent d'investissement 2025 :	18 913.43 €
Dépenses Investissement	19 913.43 €	Recettes investissement	19 913.43 €
Dépenses totales :	227 283.79 €	Recettes totales :	227 283.79 €

Après en avoir pris connaissance en détail du Budget Primitif 2026, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

### Nomination d'un correspondant défense

Le correspondant Défense est le relais des informations relatives aux questions de Défense auprès du Conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Le conseil municipal décide de nommer : M. Jean CAILLEUX.

### Election des délégués au Syndicat des bassins versants de la Durdent

Annulation de la délibération des élections au syndicat des bassins versants de la Durdent car c'est la communauté de communes qui doit désigner les délégués.

# Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2026

## Election des délégués du syndicat départemental d'énergie 76

De même que pour les bassins versants c'est à la communauté de communes de nommer les délégués.

## Commission de Communale des impôts directs

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une liste de 24 noms de Commissaires titulaires et de Commissaires suppléants en vue de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. La Direction des Finances Publiques retiendra ensuite 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, le Maire étant président de droit de la Commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les listes proposées par Monsieur le Maire

M. Jean CAILLEUX	Mme Béatrice LEROND	Mme Marlène CORUBLE
Mme Danielle JOURDAIN	M. Valentin DUCROQ	Mme Dorothee TRAORE
Mme Morgane BOULIER	Mme Charlotte FURBEYRE	M. Sandy MAISSONNEUVE
Mme Lydie JOURDAIN	M. Olivier LEROUX	Mme Clémence BRISSEZ
M. Josselin DRAGON	MME Anne Sophie CHAPELIER	Mme Blandine RIESS
M. Marcel CHEVALLIER	Mme Nathalie LEFEVRE	Mme Claire QUESNEL
M. Marcel BLANQUET	M. Loïc VALLETTE	M. Philippe RIDEL
Mme Doriane CLERET	M. Xavier ROUSSELIN	Mme Nicolle LACAILLE

## Référent déontologue des élus

Monsieur le maire propose d'adhérer aux référents déontologues proposés par le centre de gestion 76.

Après délibération le conseil municipal approuve la liste des référents déontologues du centre de gestion.

## Questions et informations diverses

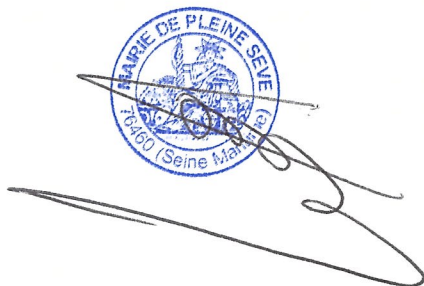
- Date repas des aînés / lieu : Dimanche 6 Décembre 2026 - L'auberge valeriquaise - l'hôtel du casino
- Devis MASSIF/GAILLARD, aux vues des devis et de la bonne exécution du travail avec MASSIF, le conseil décide de continuer avec la société MASSIF.
- Devis Blondel, on va revoir avec BLONDEL pour avoir plus de précisions pour certaines choses et revoir pour établir un planning pour que nous soyons au courant des passages.
- Avis sur coup de balayeuse-aspiratrice dans la commune, le conseil est favorable plutôt 2 passages par an. Par quelle société ? Halbourg - GHTP
- Proposition d'abattre la haie de thuya au terrain de foot, elle est abimée, le conseil est favorable.
- La paroisse demande si on peut faire un vin d'honneur à la suite de la messe pour la fête patronale qui aura lieu le Samedi 20 Juin 2026 messe à 18h30. Le conseil est favorable à faire le vin d'honneur.
- Le panneau devant l'église devait être enlever par la CCCA nous allons faire la demande pour que le panneau reste et le conseil souhaiterait mettre une photo-aérienne de la commune.

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2026

- Proposition de faire une journée de citoyenneté pour ramasser les déchets dans la commune pour sensibiliser et un goûter sera offert à la suite de cette journée.
- Les appliques et vasques de lumière dans l'église sont à changer.
- Revoir avec la CCCA pour le panneau de Hameau le Moret car d'un côté il y a un panneau blanc et de l'autre un panneau bleu au niveau de la circulation cela pose problème car les limitations ne sont pas les mêmes selon le sens.
- Revoir avec la CCCA car dans la résidence du soleil levant il y a une partie de la route à refaire. On va demander un rdv avec le référent de la CCCA.
- Projet de replanter des fleurs dans les jardinières et les talus.
- La poubelle du gîte a été changé car avec la mise en place des bacs jaunes il fallait mettre une poubelle pour les OMR.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h55.

Le Maire M. Bruno QUEVILLY / Secrétaire de Séance Mme Doriane CLERET



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.